

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,  
Vu les travaux à réaliser par l'Entreprise MACONNERIE COUVERTURE- 1557 rue Bernard Chochoy 62380 ESQUERDES au n° 17 rue du 11 Novembre à LUMBRES.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement sera interdit au droit des travaux afin de mettre les deux véhicules de chantier au n° 11 rue du 11 Novembre **du Lundi 19 Juin 2023 au Lundi 10 Juillet 2023**.

**Article 2** : La vitesse sera limitée à 30km/h et si nécessaire un alternat par feux tricolores.

**Article 3** : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée par l'Entreprise MACONNERIE COUVERTURE.

**Article 4** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
- Monsieur le Directeur de l'entreprise « MONNERIE COUVERTURE »,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 14 Juin 2023

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire  
le **15 JUIN 2023**